



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

Provisoire

4360^e séance

Jeudi 30 août 2001, à 10 h 15

New York

<i>Président :</i>	M. Valdivieso	(Colombie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Chowdhury
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Hume
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Teixeira da Silva
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Kassé
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	Mme Achouri
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés

Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés
(S/2001/574)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de 1^{er} ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rôle du Conseil de sécurité dans la prévention des conflits armés

**Rapport du Secrétaire général sur la prévention des conflits armés
(S/2001/574)**

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2001/828, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bangladesh, Chine, Colombie, France, Irlande, Jamaïque, Mali, Maurice, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1366 (2001).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 35.